



Union Nationale  
des Professions Libérales

# PODOLOGUE

## QU'EST-CE QU'UN PODOLOGUE?

Le podologue est un spécialiste du pied (soins et fabrication d'orthèses). Il exerce une profession paramédicale à compétence définie qui lui confère la maîtrise de ses actes, lesquels recouvrent un ensemble de thérapeutiques.

## LA FORMATION INITIALE DU PODOLOGUE

Pour entreprendre des études de podologie, il faut être âgé de 17 ans au moins, au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission. Les études ont lieu dans l'un des dix instituts agréés par le Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale, et sont sanctionnées par un diplôme d'Etat de pédicure-podologue. L'admission se fait sur concours. Pour y accéder, il faut être titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Baccalauréat ou titre équivalent ;
- Diplôme d'accès aux études universitaires ;
- Ou bien être en classe de terminale. Dans ce cas, l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat ;
- Ou bien justifier d'une expérience professionnelle d'une durée de cinq ans ayant donné lieu à cotisation à la sécurité sociale ou d'une activité assimilée.

Une fois admis(e) dans l'un des instituts, au nombre de 10, le futur podologue bénéficiera d'une formation d'une durée de trois ans à temps plein.

Sa formation comprendra un enseignement théorique, un enseignement pratique et des stages.

## ORGANISATION DE LA PROFESSION

La Fédération Nationale des Podologues est l'organisme représentatif de la profession de podologue. Elle est représentée dans chaque région par un syndicat professionnel régional, et ne peut accepter d'adhésion individuelle directe.

### **Fédération Nationale des Podologues (FNP)**

57, rue Eugène Carrière

75018 Paris

Tel. : 01 44 79 90 90

Fax : 01 44 79 08 02

fed.nationale.podologues@wanadoo.fr

Depuis 2006, la profession est devenue ordinale.

### **Ordre National des Pédicures-podologues**

116, rue de la Convention

75015 Paris

Tel. : 01 45 54 53 23

Fax : 01 45 54 53 68

www.onpp.fr

## DÉMARCHES D'INSTALLATION

Une fois qu'il aura fait enregistrer son diplôme d'Etat auprès de l'ordre puis de la préfecture ou de la DDASS, le professionnel dispose d'un délai de 8 jours pour s'immatriculer auprès du Centre de Formalités des Entreprises compétent (URSSAF).

Il devra également s'inscrire auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de son lieu de résidence professionnelle dans un délai d'un mois suivant son installation.

Les instituts de formation des podologues :

### PARIS

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie - ASSAS**

56, rue de l'Eglise  
75015 Paris  
Tél. 01 45 57 23 20

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie - EFOM**

118 bis, rue de Javel  
75015 Paris  
Tél. : 01 45 58 56 56

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie**

17, rue de Liège  
75009 Paris  
Tél. : 01 48 74 62 87

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie**

7, rue du Marché Saint-Honoré  
75001 Paris  
Tél. : 01 42 61 03 60

### BORDEAUX

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie - IFCS**

Rue Francisco Ferrer  
33000 Bordeaux  
Tél. : 05 56 79 54 36

### LILLE

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie**

10, rue Saint-J.-B. de la Salle  
59000 Lille  
Tél. : 03 20 92 06 99

### MARSEILLE

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie - EPM**

39, bd de la Blancarde  
13248 Marseille Cedex 04  
Tél. : 04 91 34 16 79

### NANTES

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie**

54, rue de la Baugerie  
44230 St-Sébastien-sur-Loire  
Tél. : 02 51 79 09 79

### RENNES

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie**

Hôpital de Pontchaillou  
35000 Rennes  
Tél. : 02 99 33 15 74

### TOULOUSE

#### **Institut de Formation en Pédiurie-Podologie**

Hôpital Purpan  
31059 Toulouse Cedex  
Tél. : 05 61 77 22 40